

États financiers de

FONDS QUÉBEC EN FORME

31 mars 2011

FONDS QUÉBEC EN FORME

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Apports reportés	3
Résultats et évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Fonds Québec en forme

Nous avons réalisé l'audit des états financiers ci-joints de Fonds Québec en forme, qui comprennent les bilans au 31 mars 2011, au 30 septembre 2010 et au 1 avril 2010, et les états des apports reportés, des résultats et l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices de six mois terminés les 31 mars 2011 et 30 septembre 2010 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fonds Québec en forme au 31 mars 2011, au 30 septembre 2010 et au 1 avril 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices de six mois terminés les 31 mars 2011 et 30 septembre 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Samson Bélair
Debit & Trade S. e.n.c.r.l.*

Le 10 juin 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n°13313

FONDS QUÉBEC EN FORME

État des apports reportés

de l'exercice de 6 mois terminé le 31 mars 2011

	31 mars 2011 (6 mois) \$	30 septembre 2010 (6 mois) \$
SOLDE AU DÉBUT	101 198 655	91 752 347
VARIATION DE L'EXERCICE		
Apports de l'exercice		
Apport Fondation Lucie et André Chagnon	12 000 000	12 000 000
Apport Gouvernement du Québec	12 000 000	12 000 000
Revenus de placements	1 079 607	926 303
Autres revenus	55 961	51 639
Apports utilisés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	299 345	277 645
	25 434 913	25 255 587
Charges de l'exercice		
Soutien aux communautés locales et aux projets régionaux	19 078 944	8 142 547
Soutien aux projets nationaux	3 006 864	4 909 626
Frais généraux et administratifs	2 239 639	2 363 603
	24 325 447	15 415 776
	1 109 466	9 839 811
Apports afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels de l'exercice	163 489	393 503
VARIATION DE L'EXERCICE	945 977	9 446 308
SOLDE À LA FIN	102 144 632	101 198 655

FONDS QUÉBEC EN FORME
État des résultats et évolution des actifs nets
de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 2011

	31 mars 2011 (6 mois) \$	30 septembre 2010 (6 mois) \$
PRODUITS		
Apports utilisés	22 890 534	14 160 189
Apports utilisés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	299 345	277 645
Revenus de placements	1 079 607	926 303
Subvention - Secrétariat aux Affaires Autochtones et Gouvernement du Québec	14 642	13 958
Autres	41 319	37 681
	24 325 447	15 415 776
CHARGES		
Soutien aux communautés locales et aux projets régionaux		
Subventions aux communautés locales	13 677 226	3 902 910
Subventions aux projets régionaux	465 000	-
Salaires et avantages sociaux	3 462 790	3 109 273
Contrats de services	526 113	376 368
Frais de déplacements et de représentation	557 834	373 722
Frais de communication et frais de bureau	309 716	301 761
Amortissement des immobilisations corporelles	80 265	78 513
	19 078 944	8 142 547
Soutien aux projets nationaux		
Subventions aux projets de promotion	1 656 621	4 224 179
Subventions à des partenaires de réalisation	888 616	145 000
Salaires et avantages sociaux	301 297	288 513
Contrats de services et honoraires	51 143	125 821
Frais de déplacements et de représentation	8 080	23 280
Frais de communication et frais de bureau	64 548	88 160
Amortissement des immobilisations corporelles	18 045	-
Amortissement des actifs incorporels	18 514	14 673
	3 006 864	4 909 626
Frais généraux et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	823 919	870 955
Frais de déplacements et de représentation	57 127	58 516
Frais de communication et frais de bureau	280 830	509 417
Honoraires	895 242	740 256
Amortissement des immobilisations corporelles	147 763	168 813
Amortissement des actifs incorporels	34 758	15 646
	2 239 639	2 363 603
	24 325 447	15 415 776
Excédent des produits sur les charges	-	-
Actifs nets à la fin	-	-

FONDS QUÉBEC EN FORME

Bilan

au 31 mars 2011

	31 mars 2011 \$	30 septembre 2010 \$	1 avril 2010 \$
ACTIF			
À COURT TERME			
Encaisse (note 4)	2 882 717	8 187 674	8 511 475
Placements à court terme (note 5)	48 714 763	23 236 020	16 665 688
Débiteurs (note 6)	350 437	1 979 925	184 387
Apports à recevoir	9 666 667	4 000 000	-
Articles promotionnels	21 300	45 921	82 303
Frais payés d'avance	38 058	99 812	80 561
	61 673 942	37 549 352	25 524 414
PLACEMENTS À LONG TERME (note 7)	41 806 438	64 861 235	67 693 581
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	910 002	1 161 207	1 279 041
ACTIFS INCORPORELS (note 9)	397 138	342 580	108 888
	104 787 520	103 914 374	94 605 924
PASSIF			
À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 295 095	1 189 390	1 460 648
Subventions reportées (note 11)	40 653	22 542	5 000
	1 335 748	1 211 932	1 465 648
APPORTS REPORTÉS	102 144 632	101 198 655	91 752 347
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS (note 12)	1 307 140	1 503 787	1 387 929
	104 787 520	103 914 374	94 605 924
ACTIFS NETS	-	-	-
	104 787 520	103 914 374	94 605 924

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDS QUÉBEC EN FORME

État des flux de trésorerie

de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 2011

	31 mars 2011 (6 mois) \$	30 septembre 2010 (6 mois) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Rendement capitalisé aux placements	(1 057 441)	(84 677)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(299 345)	(277 645)
Amortissement des immobilisations corporelles	246 073	247 326
Amortissement des actifs incorporels	53 272	30 319
	(1 057 441)	(84 677)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement (note 15)	(3 826 988)	(6 032 123)
	(4 884 429)	(6 116 800)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(7 500 000)	(44 030 129)
Produit de la cession de placements	6 133 495	40 376 820
Acquisition d'immobilisations corporelles	(74 850)	(129 492)
Acquisition d'actifs incorporels	(107 832)	(264 011)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	19 193	-
	(1 529 994)	(4 046 812)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés	24 000 000	24 000 000
Diminution des apports reportés	(22 890 534)	(14 160 189)
	1 109 466	9 839 811
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(5 304 957)	(323 801)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 187 674	8 511 475
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 882 717	8 187 674

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Organisme résulte de la fusion des organismes Québec en Forme et Société de gestion du fonds pour la promotion des saines habitudes de vie conformément à ses statuts de fusion datés du 1 octobre 2010 en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu. Il a pour mission de mobiliser les personnes et toute la société québécoise à agir en faveur de l'adoption et du maintien d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation, essentiels au plein développement des jeunes québécois.

2. ADOPTION D'UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au cours de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 2011, l'Organisme a adopté de façon anticipée les nouvelles normes comptables adoptées par l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes »). Conformément au chapitre 1501 du Manuel de l'ICCA intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1 avril 2010 et l'Organisme a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Organisme selon les nouvelles normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Organisme :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'il comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des actifs nets, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les conventions comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers et les ajustements qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement.

Voici un résumé des incidences de l'adoption des nouvelles normes sur les états financiers :

a) *Sommes dues à l'État*

Les nouvelles normes exigent de présenter distinctement les sommes dues à l'État. Un montant de 41 007 \$ au 1 avril 2010 a été présenté distinctement dans la note 10 sur les créditeurs et charges à payer.

b) *Instruments financiers*

Comme le permet le chapitre 3856 du Manuel de l'ICCA, l'Organisme a choisi de comptabiliser tous ses instruments financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des dépôts à terme qui sont comptabilisés à la juste valeur.

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements à court terme et à long terme qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Articles promotionnels

Les articles promotionnels non vendus à la fin de l'exercice sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les articles promotionnels diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le montant des articles promotionnels comptabilisé à l'état des résultats dans « Frais de communication et frais de bureau » de la section « Frais généraux et d'administration » est de 9 792 \$ (28 280 \$ au 30 septembre 2010).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement, basé sur le coût moins la valeur résiduelle, réparti sur la durée de vie utile de l'immobilisation, est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon la durée et taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de trois (3) ans.

Réduction de valeur

Une réduction de valeur doit être comptabilisée lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme. L'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont amortis sur la même base que les immobilisations corporelles et actifs incorporels qui ont donné droit à ces crédits.

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Avantages sociaux du régime de retraite

L'Organisme participe au REER collectif de ses employés. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise de l'Organisme pour l'exercice. L'Organisme a versé 149 427 \$ (138 915 \$ pour l'exercice du 30 septembre 2010) à titre de cotisation pour l'exercice.

Subventions aux communautés locales, aux projets régionaux, aux projets de promotion et à des partenaires de réalisation

Les subventions versées aux communautés locales, aux projets régionaux, aux projets de promotion et à des partenaires de réalisation sont enregistrées selon les décaissements de l'exercice, en conformité avec les ententes signées entre les deux parties. Ces décaissements ont été réduits pour tenir compte des sommes non dépensées par les regroupements pour leur exercice financier terminé le 30 juin 2010.

Frais généraux et d'administration

Les frais de location, de communication, d'honoraires reliés aux technologies de l'information et autres frais communs aux trois secteurs de l'état des résultats, soit « Soutien aux communautés locales et aux projets régionaux », « Soutien aux projets de promotion » et « Frais généraux et d'administration » ont été imputés en totalité à la section « Frais généraux et d'administration ».

4. ENCAISSE

	31 mars 2011	30 septembre 2010	1 avril 2010
	\$	\$	\$
Compte Avantage Entreprises Desjardins	2 558 818	4 936 713	6 123 189
Compte Épargne avec opérations	317 240	3 155 292	232 965
Compte Épargne Placements Québec	-	-	2 102 049
Compte State Street	-	87 466	53 272
Petite caisse	750	769	-
Dépôts remboursables	5 909	7 434	-
	<u>2 882 717</u>	<u>8 187 674</u>	<u>8 511 475</u>

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

5. PLACEMENTS À COURT TERME

	31 mars 2011	30 septembre 2010	1 avril 2010
	\$	\$	\$
Acceptation bancaire, échue au cours de l'exercice (coût : 4 680 025 \$ au 30 septembre 2010)	-	4 697 322	-
Billet à taux variable, échu au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 (coût : 7 300 000 \$ au 1 avril 2010)	-	-	7 303 640
Papier commercial, échu au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 (coût : 4 697 227 \$ au 1 avril 2010)	-	-	4 698 735
Dépôts à terme, rachetables à demande, de 1,1 % à 4 %, échéant entre mai 2011 et mars 2012 (coût : 48 364 682 \$; 18 491 512 \$ au 30 septembre 2010; 4 654 351 \$ au 1 avril 2010)	48 714 763	18 538 698	4 663 313
	48 714 763	23 236 020	16 665 688

6. DÉBITEURS

Comptes à recevoir	24 493	39 305	8 852
Sommes à recevoir de communautés locales	33 747	1 773 328	-
Subventions à recevoir	34 367	-	11 996
Taxes à la consommation	257 830	167 292	163 539
	350 437	1 979 925	184 387

7. PLACEMENTS À LONG TERME

Dépôts à terme, rachetables à demande, de 1,5 % à 2,8 %, échéant entre avril 2012 et décembre 2013 (coût : 41 103 755 \$; 64 193 438 \$ au 30 septembre 2010; 67 041 019 \$ au 1 avril 2010)	41 806 438	64 861 235	67 693 581
---	------------	------------	------------

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 31 mars 2011
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	906 324	453 162	453 369
Matériel informatique	551 028	424 625	126 403
Améliorations locatives	969 087	638 857	330 230
	910 002	1 161 207	910 002

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 30 septembre 2010
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	971 828	399 871	571 957
Matériel informatique	532 947	379 135	153 812
Améliorations locatives	958 406	522 968	435 438
	<u>2 463 181</u>	<u>1 301 974</u>	<u>1 161 207</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 1 avril 2010
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	927 493	312 058	615 435
Matériel informatique	488 241	332 789	155 452
Améliorations locatives	917 956	409 802	508 154
	<u>2 333 690</u>	<u>1 054 649</u>	<u>1 279 041</u>

9. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette		
	\$	\$	31 mars 2011	30 septembre 2010	1 avril 2010
	\$	\$	\$	\$	\$
Durée de vie limitée					
Logiciels et site					
Web	737 121	339 983	397 138	342 580	108 888

Le montant d'actifs incorporels acquis au cours de l'exercice est de 107 832 \$ (264 011 \$ pour l'exercice du 30 septembre 2010).

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2011	30 septembre 2010	1 avril 2010
	\$	\$	\$
Créditeurs	455 627	533 869	743 749
Salaires et charges sociales	722 509	536 559	675 892
Sommes dues à l'État	116 959	118 962	41 007
	<u>1 295 095</u>	<u>1 189 390</u>	<u>1 460 648</u>

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

11. SUBVENTIONS REPORTÉES

Au cours de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 2011, l'Organisme a reçu une subvention de 28 700 \$ concernant une entente de financement avec le Secrétariat aux Affaires Autochtones et le Gouvernement du Québec. Cette subvention sera constatée à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes seront engagées.

Au cours de l'exercice, un montant de 14 642 \$ a été constaté à titre de produit à l'état des résultats sous le poste « Subvention - Secrétariat aux Affaires Autochtones et Gouvernement du Québec ». Le solde des subventions reportées s'élève à 40 653 \$ au 31 mars 2011 dont 31 600 \$ a trait à la Subvention - Secrétariat aux Affaires Autochtones et Gouvernement du Québec.

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels représentent des apports affectés ayant servi à leurs acquisitions. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	31 mars 2011 (6 mois) \$	30 septembre 2010 (6 mois) \$
Solde au début	1 503 787	1 387 929
Plus : apports reçus	163 489	393 503
Moins : opérations entre apparentés (note 14)	60 791	-
Moins : apports utilisés afférents aux immobilisations	299 345	277 645
Solde à la fin	1 307 140	1 503 787

13. ENGAGEMENTS

L'Organisme s'est engagé à verser, au cours des trois prochains exercices, des subventions à des partenaires afin qu'ils développent des plans d'action qui répondent aux objectifs de l'Organisme.

L'Organisme a aussi signé des ententes de subventions dont les échéances vont jusqu'en 2013 avec des promoteurs pour soutenir des plans d'action qui répondent aux objectifs de l'Organisme.

Le solde des engagements à verser aux partenaires et promoteurs se chiffre à 13 879 726 \$.

L'Organisme, les partenaires et promoteurs se réservent le droit de mettre fin aux ententes suite à un avis préalable de 30 jours.

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

13. ENGAGEMENTS (suite)

L'Agence de la santé publique du Canada s'est engagée, en partenariat avec l'Organisme, à contribuer au financement de certains projets de promotion. La somme à verser par l'Agence de santé publique du Canada se chiffre à 1 678 818 \$ et a été déduite du solde des engagements ci-haut mentionné.

L'Organisme s'est également engagé à verser à des commissions scolaires, au cours des deux prochains exercices, des sommes en vertu de différents contrats de service pour la location de ressources humaines. L'Organisme a aussi conclu des ententes de collaboration, au cours du prochain exercice, avec différents organismes, pour des services de recherche et d'évaluation. Ces engagements totalisent 318 708 \$.

Finalement, l'Organisme loue des bureaux, de l'équipement de bureau et du matériel roulant en vertu de baux de location-exploitation qui viennent à échéance entre mars 2012 et décembre 2016. Les loyers futurs s'élèveront à 1 001 847 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

	<u>\$</u>
2012	396 521
2013	262 612
2014	193 411
2015	108 611
2016	40 692

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Organisme a reçu de la Fondation Lucie et André Chagnon des subventions d'un montant de 12 000 000 \$ (12 000 000 \$ en 2010), dont un montant de 5 666 667 \$ est comptabilisé à titre d'apports à recevoir au 31 mars 2011.

L'Organisme a également reçu du Gouvernement du Québec des subventions d'un montant de 12 000 000 \$ (12 000 000 \$ en 2010), dont un montant de 4 000 000 \$ est comptabilisé à titre d'apports à recevoir au 31 mars 2011.

La Fondation Lucie et André Chagnon et le Gouvernement du Québec ont convenu de nommer chacun six (6) administrateurs qui siègent au conseil d'administration de l'Organisme.

L'Organisme a signé une convention de partenariat avec d'autres partenaires afin de mettre sur pied un centre de partage de coûts pour la gestion des technologies de l'information. Ainsi, l'organisme Regroupement Synergitic a été créé en date du 1 octobre 2010. L'Organisme s'est engagé à pourvoir au financement des affaires et des activités de Regroupement Synergitic pour la durée de la convention dont l'échéance est le 31 mars 2017. Ainsi, chaque membre s'est engagé à verser une quote-part trimestrielle équivalente aux frais encourus par Regroupement Synergitic.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a versé des honoraires à titre de quote-part pour des services informatiques à Regroupement Synergitic pour un montant de 419 000 \$ (225 242 \$ en 2010).

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Toutes ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties.

L'Organisme a transféré du matériel informatique et du mobilier de bureau d'une valeur comptable nette de 79 984 \$ à l'organisme Regroupement Synergitic. La contrepartie payée et convenue entre les parties a été fixée à 19 193 \$ considérant qu'une contribution provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon avait été reçue lors de l'acquisition de ces immobilisations. Cette opération n'a pas été conclue dans le cours normal des activités et a donc été inscrite à la valeur comptable. Ainsi, un montant de 60 791 \$ a été comptabilisé en réduction des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	31 mars 2011 (6 mois) \$	30 septembre 2010 (6 mois) \$
Débiteurs	1 629 488	(1 795 538)
Apports à recevoir	(5 666 667)	(4 000 000)
Articles promotionnels	24 621	36 382
Frais payés d'avance	61 754	(19 251)
Créditeurs et charges à payer	105 705	(271 258)
Subventions reportées	18 111	17 542
	<u>(3 826 988)</u>	<u>(6 032 123)</u>

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt lié aux placements portant intérêt est limité en raison de leur échéance à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

FONDS QUÉBEC EN FORME

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

17. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Organisme gère plusieurs apports pour lesquels il existe des affectations spécifiques précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Organisme s'est conformé aux exigences relatives à ces apports affectés pour l'exercice de six mois terminé le 31 mars 2011.

De plus, l'Organisme est soumis à une politique de placements qui précise les conditions à respecter concernant les types de placements permis et l'utilisation des revenus de placements. L'Organisme s'est conformé aux exigences de cette politique pour les exercices de six mois terminés le 31 mars 2011 et le 30 septembre 2010.

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.